

Compte-rendu du 15/12/2022

Absents excusés : Emmanuel - Guy

Absent : Bruno

Ouverture de la séance : 18h30

Point rapide sur le dernier compte-rendu : 65 archers inscrits au total – assurance (MAIF) estimation locaux moins de 100 m² + biens matériels entre 7 000 € et 16 000 € soit 117 €/mois – Laurent va y jeter un œil pour lire entièrement le contrat. Filet de protection : ok – Il est stocké à Kerlaran - Didier a rendez-vous le 04/01 avec le directeur technique de la mairie pour mettre en place les pitons et le filet. Eclairage LED, pas de dépenses car ARZAL nous le prête. Pour les blasons, Didier a appelé BRETAGNE ARCHERIE, il va avoir une ristourne sur le site de la FEDE – Laurent ajoute que nous avons 10% chez BRETAGNE ARCHERIE. Pour la moquette, pas de dépense car on la récupère. Les barrières plastiques sont demandées ainsi que les tables, les chaises et la sono. On va devoir déclarer tous l'électroménager que nous allons apporter pour que la mairie puisse mettre un compteur adapté dans la salle pour ne pas faire sauter les plombs. Pour le repas des arbitres, il faut prévoir un repas simple, William nous dit qu'à l'époque, ils achetaient des salades froides au Leclerc, Didier nous informe que Nolwenn et Véronique proposent de faire du rougaille – Laurent propose que pour le prix, il faut partir sur 3.50 € par personne et comparer entre salades et rougaille pour faire le choix de la nourriture – William nous rappelle qu'il faut prévoir un petit quelque chose pour les arbitres à la fin du weekend (chocolats, paniers garnis...) car ils ne sont pas payés pour leurs km et c'est une façon de les remercier. Les inscriptions vont nous rapporter 840 € - aide à l'organisation 150 € du comité départemental. On va avoir besoin de 368 blasons pour les matinées et 96 blasons pour les ¼ de finales et les finales soit 270€ (prix catalogue sans réduction).

Pour le concours : Relancer les inscriptions des bénévoles (Didier pour la compagnie, Laurent pour les chasseurs) - Etablir une liste des appareils électrique pour installation d'un branchement spécifique. (Percolateur, micro-onde Thibaut, plaque électrique Laurent et autres appareils)

Repas de la St Sébastien : S'il y a suffisamment de participants, le repas de la St Sébastien pourrait avoir lieu le vendredi 3 février à partir de 19h au restaurant la Villa Victoria à Guidel - repas 18,50€ - L'apéro amélioré et le vin (1bouteille pour 6 personnes) seraient à la charge de la compagnie.

Pas de questions diverses

Prochaine réunion jeudi 12 janvier à 18h30.

La Secrétaire

Po le Président
Didier Sans
